

**Année scolaire 2019/2020**

**La représentation parentale  
au collège**

# 2 instances participatives



**Le conseil  
d'administration**

**Le conseil  
de classe**

# Le conseil d'administration

**楓 Les parents d'élèves élisent tous les ans leurs représentants au conseil d'administration**

⇒ **Sa composition:**

- les représentants de l'établissement
- les représentants des personnels (administratifs, techniques, enseignants)
- les représentants des collectivités locales (Département, commune, syndicat)
- les représentants des parents d'élèves et des élèves

# Le conseil d'administration

⇒ Il délibère sur les sujets liés au fonctionnement de l'établissement (budget, compte financier, règlement intérieur, projet d'établissement ...)

*6 titulaires et 6 suppléants*

⇒ Une représentation dans les commissions avec des représentants des parents d'élèves qui participent aux :

📁 Commission permanente (prépare les débats sur le budget, projets pédago, fonctionnement administratif du collège ...) *3 titulaires et 3 suppléants*

📁 Commission d'éducation à la santé et à la citoyenneté (définition d'actions menées dans le cadre de l'éducation à la santé, prévention de la violence ...) *2 titulaires et 2 suppléants*

📁 Commission éducative (examine la situation d'un élève dont le comportement est inadapté aux règles de vie de l'établissement) *1 titulaire et 1 suppléant*

📁 Conseils de discipline (sanction disciplinaire) *3 titulaires et 3 suppléants*

# Le conseil de classe

**Le chef d'établissement choisi 2 délégués de parents d'élèves par classe pour l'année scolaire.**

## ⇒ Sa composition :

- Le chef d'établissement ou son représentant
- Les professeurs de la classe
- Les délégués des élèves
- Les délégués de parents d'élèves
- *Eventuellement* : le conseiller principal d'éducation, l'assistant social, le conseiller d'orientation-psychologue, l'infirmier

## ⇒ Le rôle des délégués de parents d'élèves :

- 2 délégués par classe assistent aux conseils de classe (1 fois / trimestre)
- ils représentent **tous** les parents et s'intéressent à **tous** les élèves
- ils sont le lien entre les professeurs, les familles et l'administration

## ⇒ Lors du conseil de classe :

- les questions pédagogiques intéressant la vie de la classe sont examinées
- la situation de chaque élève est étudiée :
  - ♦ organisation du travail personnel des élèves, suivi des acquis, évoquer un progrès, s'inquiéter d'une défaillance, déroulement de la scolarité, conseils pour aider l'élève dans son travail et ses choix d'étude, proposition d'orientation ...

# Le conseil de classe

⇒ le questionnaire : un outil de communication indispensable pour bien représenter les parents et les enfants

**楓 Avant le conseil :**

- adresser un questionnaire aux parents
- réaliser une synthèse à présenter en conseil de classe

**楓 Après le conseil :**

- rédaction d'un compte rendu : bilan général, appréciations, questions des parents d'élèves et réponses apportées par l'équipe pédagogique. Il doit respecter les principes de respect de la vie privée et de la laïcité. Ainsi, le compte rendu ne peut pas évoquer les cas individuels ni nommer les élèves.

# Informations

楓 Divers supports pourront vous être remis afin de faciliter votre investissement.

楓 Une réunion d'information complémentaire sera proposée aux nouveaux parents délégués de classe et aux parents membres du conseil d'administration.

**Merci pour votre attention.**

**Questions**

